

Nombre de membres  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 13

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

**D 01364-2024-017**

**Séance du 26 mars 2024**

**L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE  
ET LE VINGT-SIX MARS À 20 HEURES,**

le Conseil Municipal de cette Commune  
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par  
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET  
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024.

Présents : BOUTON Chloé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine,  
FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN  
Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques,  
SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusés : CAVILLON Hervé (pouvoir à VÉLON Guillaume),  
MABILEAU Loïc (pouvoir à GINAS Frédérique).

Absentes : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali.

Secrétaire de séance : BOUTON Chloé.

**OBJET : EHPAD de Montrevel-en-Bresse / Foissiat : motion de maintien de  
l'intégrité de l'EHPAD.**

M. le Maire lit un courrier des maires de Foissiat et de Montrevel-en-Bresse qui se veut  
une alerte adressée à tous les conseils municipaux du secteur et qui les invite à soutenir la  
motion présentée en commun par les 2 assemblées.

Une étude de l'administration hospitalière juge que le site de Foissiat ne réunit plus les  
conditions de sécurité nécessaires à l'accueil de ses 35 résidents et qu'il convient de les  
redéployer dans un prisme départemental. En clair, l'unité de Foissiat fermerait et l'EHPAD  
de Montrevel-en-Bresse / Foissiat se trouverait amputé de 35 lits sur les 164 qu'il  
comporte.

Notre territoire déjà sous-doté par rapport à la moyenne régionale perdrait définitivement  
ces places et les résidents déjà fragiles subiraient un important changement  
d'environnement en se retrouvant dispersés dans des structures plus grandes et éloignées  
géographiquement de leurs familles.

M. le Maire estime que les raisons invoquées pour la fermeture ne sont pas recevables. Il précise que le dernier alinéa de l'article L. 2121-29 du CGCT dispose que « Le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local » et que ces vœux ou motions peuvent porter sur tout objet d'intérêt local quand bien même il échapperait à la compétence du conseil municipal, sous réserve qu'il y ait une incidence particulière sur la vie de la commune. Il ajoute que des personnes âgées de la commune résident actuellement à l'EHPAD de Montrevel-en-Bresse et que certaines ont aussi fréquenté l'unité de Foissiat par le passé.

M. le Maire indique également que la motion n'est pas décisive, ne produit pas d'effet juridique et est considérée comme ne portant pas de grief. Son seul objectif est de solliciter un positionnement du conseil municipal sur le sujet, d'interpeller l'opinion sur cette question d'actualité, de manifester sur un point de vue et de peser dans le débat.

Considérant ces différents arguments,

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

ADOPTER la motion présentée, ci-jointe en annexe, et exprimant le maintien de l'EHPAD de Montrevel-en-Bresse / Foissiat dans son intégrité sur les 2 sites en actant :

- La non-fermeture du site de Foissiat et sa mise en conformité technique ;
- Le maintien de l'intégralité des 164 places au sein de l'EHPAD Montrevel-en-Bresse / Foissiat qui assure un service public de proximité sur notre territoire.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ADOPTER la motion présentée, ci-jointe en annexe, et exprimant le maintien de l'EHPAD de Montrevel-en-Bresse / Foissiat dans son intégrité sur les 2 sites en actant :

- La non-fermeture du site de Foissiat et sa mise en conformité technique ;
- Le maintien de l'intégralité des 164 places au sein de l'EHPAD Montrevel-en-Bresse / Foissiat qui assure un service public de proximité sur notre territoire.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 26 mars 2024

Le Maire,  
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

et publication ou notification  
du



# Motion du Conseil Municipal de Saint-Jean-sur-Reyssouze

Accusé de réception en préfecture  
001-210103644-20240326-D01364-2024-017-DE  
Date de réception en préfecture : 04/04/2024

## Objet

MM. les maires de Foissiat et de Montrevel-en-Bresse ont adressé un courrier aux communes concernant l'EHPAD de Montrevel-en-Bresse / Foissiat.

## Préambule

L'EHPAD de Montrevel-en-Bresse / Foissiat fait l'objet d'un projet de fermeture du site de Foissiat comportant actuellement 35 lits sur les 164 lits de la structure.

Le projet de fermeture de l'unité de Foissiat prévoit également un redéploiement des 35 places en dehors du territoire Bresse et donc de l'EHPAD de Montrevel-en-Bresse / Foissiat.

Le territoire Bresse est dit vieillissant et est sous-doté en places d'EHPAD.

Malgré les prescriptions exprimées par le SDIS lors des visites périodiques ayant abouti à une non-conformité du site de Foissiat, aucun investissement n'a été réalisé, ni même programmé, pour la mise en conformité du bâtiment.

## Réflexions

Le territoire de Bresse constitué de 25 communes étant un bassin de vie sous-doté, les élus de Foissiat et Montrevel-en-Bresse considèrent :

- que pour quelque politique publique que ce soit, le territoire de Bresse ne peut pas être considéré comme une variable d'ajustement permettant de satisfaire les besoins d'autres territoires ;
- que la proximité des résidents des EHPAD avec leurs familles est indispensable pour leur bien-vivre ;
- que la proximité des résidents de l'EHPAD avec leurs médecins traitants est également indispensable pour leur permettre d'être visités par ceux-ci ;
- que la dépendance des résidents des EHPAD est incompatible avec leur retour à domicile ;
- que les politiques publiques consacrées aux personnes âgées et à la dépendance constituent une priorité majeure dans une société soucieuse de ses aînés.

## Les élus du conseil municipal de Saint-Jean-sur-Reyssouze demandent :

- que pour répondre aux besoins des familles bressanes, y compris les plus modestes, les 164 places de l'EHPAD de Montrevel-en-Bresse / Foissiat soient maintenues dans cet EHPAD ;
- que la mise en conformité réglementaire du site de Foissiat soit réalisée ;
- que l'unité de Foissiat de l'EHPAD Montrevel-en-Bresse / Foissiat soit maintenue en proximité des familles, des médecins traitants et des personnels y travaillant.

Pour les élus du Conseil Municipal  
de Saint-Jean-sur-Reyssouze  
Le Maire,  
Jacques SALLET

